

Abdulah Ahmedi

# La retraite, un défi pour la sécurité sociale

Analyse en droit international,  
européen et macédonien



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE  
FACULTÉ DE DROIT

Schulthess  
ÉDITIONS ROMANDES

§ 2021

# Table des matières

Remerciements	V
Préface	VII
Sommaire	XI
Table des matières	XIII
Table des annexes	XXI
Table des abréviations	XXIII
Bibliographie	XXVII
Répertoire des textes internationaux	XLI
Législations nationales	XLVI
Divers	XLVIII
<b>Abstrait</b>	<b>1</b>
<b>Introduction générale</b>	<b>3</b>
1. Objectifs de la thèse	3
2. Méthodes de recherche	4
3. La sécurité sociale pour les retraités	5
4. Quelques notions importantes	6
5. Les différents éléments influant sur la retraite	8

## Première partie

### La sécurité sociale et la retraite : quelques éléments généraux

<b>Chapitre 1 : La sécurité sociale : histoire et définition</b>	<b>10</b>
1. La sécurité sociale	10
2. La naissance de l'assurance sociale	16
3. La sécurité sociale et la pauvreté	19
3.1 La définition de la pauvreté	19
3.2 La sécurité sociale face à la pauvreté	22
3.3 Des solutions de la sécurité sociale au problème de la pauvreté	23
3.4 Quelques réserves de la sécurité sociale face à la pauvreté	24

<b>4. L'évolution de la sécurité sociale, considérations générales</b>	26
4.1 L'évolution des besoins de protection	26
4.1.1 L'évolution générale	26
4.1.2 La dépendance chez les personnes âgées	27
4.1.3 L'évolution de l'espérance de vie, impact sur la retraite	29
4.2 L'évolution démographique	32
4.3 L'évolution économique	34
4.4 L'évolution politique	38
<b>Chapitre 2 : Les systèmes de retraite : objectifs et principes</b>	44
<b>1. Les généralités</b>	44
<b>2. Les objectifs</b>	44
<b>3. Les principes</b>	45
3.1 Le principe d'universalité	45
3.2 Le principe d'affiliation obligatoire	46
3.3 Le principe de solidarité	47
3.4 Le principe d'indexation	48
3.5 Le principe de gestion démocratique	49
<b>4. Les systèmes de retraite confrontés aux changements</b>	50
4.1 Les généralités	50
4.2 Les changements démographiques	50
4.3 Les difficultés financières	51
4.4 Les mesures adoptées ou à adopter	52
4.4.1 Les mesures de type démographique	52
4.4.2 Les mesures de type financier	55
<b>5. Le système de retraite à trois piliers : la conception de la Banque mondiale</b>	62
<b>6. Les critiques du système de retraite à trois piliers de la Banque mondiale</b>	65
<b>7. La conclusion intermédiaire</b>	68

## Deuxième partie

### Le droit international et européen de la sécurité sociale : regard sur les systèmes de retraites

<b>Chapitre 1 : Les textes constitutifs : ONU, OIT et CdE</b>	70
<b>1. La charte de l'Organisation des Nations Unies</b>	70
1.1 Les généralités	70
1.2 Les compétences sociales	71
<b>2. La constitution de l'Organisation internationale du Travail</b>	72
2.1 Les généralités	72
2.2 Les compétences sociales	73
<b>3. Le statut du Conseil de l'Europe</b>	74
3.1 Les généralités	74
3.2 Les compétences sociales	74

<b>Chapitre 2 : Les instruments importants pour les retraites en droit international</b>	<b>76</b>
<b>1. Les instruments de l'Organisation des Nations Unies</b>	<b>76</b>
1.1 La déclaration universelle des droits de l'homme	76
1.2 Le pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	78
1.3 Les principes des Nations Unies pour les personnes âgées	82
1.4 Le plan d'action international sur le vieillissement	83
1.5 La révision du Plan d'action international sur le vieillissement	87
1.6 Les remarques conclusives	91
1.7 <b>La conclusion intermédiaire</b>	<b>92</b>
<b>2. Les instruments de l'Organisation internationale de Travail</b>	<b>95</b>
2.1 Les retraites : l'apport de l'OIT	95
2.2 La convention de l'OIT n° 35 (assurance-vieillesse, industrie), la Convention n° 36 (assurance-vieillesse, agriculture) et la Recommandation n° 43 (assurance -invalidité, vieillesse, décès) de 1933	96
2.3 Les remarques conclusives	97
2.4 La recommandation de l'OIT n° 67 (moyens d'existence) de 1944 et la Convention de l'OIT n° 102 (norme minimum) de 1952	98
2.5 Les remarques conclusives	102
2.6 La convention de l'OIT n° 128 (invalidité, vieillesse et survivants) et la Recommandation de l'OIT n° 131 (invalidité, vieillesse et survivants) de 1967	103
2.7 Les remarques conclusives	105
2.8 La recommandation de l'OIT n° 162 (travailleurs âgés) de 1980	105
2.9 Les remarques conclusives	111
2.10 La conclusion intermédiaire	112
<b>3. Les instruments du Conseil de l'Europe</b>	<b>114</b>
3.1 La charte sociale européenne de 1961	114
3.2 Le protocole additionnel de 1988	121
3.3 La charte sociale européenne révisée de 1996	123
3.4 Le code européen de sécurité sociale révisé de 1990	124
3.5 La convention européenne des droits de l'homme de 1950	127
3.6 Les remarques conclusives	131
3.7 <b>La conclusion intermédiaire</b>	<b>132</b>
<b>4. La coordination des systèmes de sécurité sociale à travers les conventions bilatérales et les instruments de l'ONU, de l'OIT et du Cde</b>	<b>134</b>
4.1 Les généralités	134
4.2 Les instruments juridiques de la coordination	135
4.2.1 Les conventions bilatérales	135
4.2.2 Les conventions multilatérales	135
4.3 La coordination dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies	136
4.4 La coordination dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail	139

4.4.1	La convention OIT n° 118 sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962	139
4.4.2	La convention OIT n° 157 sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982	143
4.5	La coordination dans le cadre du Conseil de l'Europe	147
4.5.1	Les accords intérimaires européens de sécurité sociale	147
4.5.2	La convention européenne de sécurité sociale	149
4.5.2.1	Les généralités	149
4.5.2.2	Les dispositions spécifiques à la pension de vieillesse	153
4.6	Les principes directeurs de la coordination de sécurité sociale	154
4.6.1	La présentation théorique de coordination	155
4.6.2	Le principe de désignation de la législation applicable	156
4.6.3	Le principe d'égalité de traitement	157
4.6.4	Le principe du maintien des droits en cours d'acquisition	159
4.6.5	Le principe du maintien des droits acquis	161
4.6.6	Le principe de coopération administrative	161
5.	<b>La synthèse et l'analyse</b>	163
	<b>Chapitre 3 : L'Union européenne et les systèmes des retraites</b>	166
1.	<b>Les bases des compétences de l'UE dans le domaine social</b>	166
1.1	L'attribution des compétences, la subsidiarité	166
1.2	Les compétences exclusives de l'UE	167
1.3	Les compétences partagées de l'UE	169
1.4	Les remarques conclusives	171
2.	<b>L'intervention de l'UE dans le domaine de la coordination des retraites</b>	172
2.1	La source des compétences de l'UE pour la coordination : l'article 48 TFUE	172
2.2	L'utilisation des compétences en coordination	173
2.3	Les nouveautés apportées par les règlements n° 883/2004 et n° 987/2009	174
2.4	Les règlements n° 883/2004 et n° 987/2009	176
2.4.1	Le champ d'application personnel	176
2.4.2	Le champ d'application matériel	177
2.5	Les grands principes de coordination	179
2.5.1	Le principe de désignation du droit applicable	179
2.5.2	Le principe d'égalité de traitement	182
2.5.3	Le principe du maintien des droits en cours d'acquisition	183
2.5.4	Le principe du maintien des droits acquis	185
2.5.5	L'entraide administrative	186
3.	<b>Les dispositions particulières relatives aux prestations de vieillesse</b>	189
3.1	Les pensions de vieillesse (art. 50 à 60)	189
3.2	Les régimes conventionnels exclus de la coordination	191
3.3	La modification apportée par le règlement n° 883/2004	192
3.4	La totalisation des périodes d'assurance ou de résidence	192
3.5	Les remarques conclusives	194

<b>4. Les compétences de l'UE en politique sociale vues sous l'angle des retraites</b>	197
4.1 Les articles 151 et 153 TFUE : le cadre	197
4.2 L'article 153 TFUE : les compétences	198
<b>5. Les compétences relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine des retraites</b>	201
5.1 L'article 157 TFUE : les bases juridiques	201
5.2 L'égalité entre hommes et femmes dans les régimes légaux de sécurité sociale (directive 79/7)	202
5.3 L'égalité entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale (directive 2006/54)	205
5.4 Les remarques conclusives	207
<b>6. L'Union européenne, la protection sociale et les systèmes de retraite des Etats membres de l'UE</b>	209
6.1 Les généralités	209
6.2 La convergence de la protection sociale dans l'UE	209
6.3 Les recommandations de 1992	210
6.4 Les systèmes de retraite des Etats membres de l'UE	214
6.4.1 Les retraites dans les Etats de l'UE face aux changements	214
6.4.2 Le vieillissement démographique : un défi pour l'UE	216
6.4.3 Les politiques d'emploi pour les travailleurs seniors	217
6.4.4 Le maintien en activité des travailleurs seniors	222
6.4.5 Le financement des retraites, un défi pour les Etats membres de l'UE	225
6.4.6 Les réformes des systèmes de retraite	228
6.4.7 La viabilité financière, quelques éléments importants	229
6.4.8 L'adéquation des retraites	233
6.4.9 L'adaptation des systèmes de retraite au marché du travail et à l'évolution de la société	235
6.4.10 La fixation de l'âge de la retraite selon l'UE	237
6.4.11 L'âge légal du départ à la retraite dans les pays de l'UE	240
6.4.12 L'évolution de l'âge effectif de départ à la retraite	243
6.4.13 La nécessité d'une protection convenable des retraités	246
<b>7. La méthode ouverte de coordination</b>	248
<b>8. Le rôle du Pacte de stabilité</b>	252
<b>9. La synthèse et l'analyse critique</b>	254

### Troisième partie

#### Le système macédonien de sécurité sociale

<b>Chapitre 1 : Quelques éléments importants sur la Macédoine</b>	257
<b>1. L'évolution démographique</b>	257
1.1 La natalité	257
1.2 La mortalité	259
1.3 Les migrations	260

1.4	L'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'emploi	263
1.5	L'accompagnement des travailleurs seniors et des personnes âgées sur le marché du travail	264
1.6	La dépendance chez les personnes âgées en Macédoine	265
1.7	Le vieillissement et l'espérance de vie, impact sur le système de retraite en Macédoine	267
1.8	Les remarques conclusives	268
<b>2.</b>	<b>L'évolution économique</b>	<b>271</b>
2.1	Les éléments économiques	271
2.2	L'économie de la Macédoine, impact sur la sécurité sociale	276
2.3	Les remarques conclusives	279
<b>3.</b>	<b>L'évolution politique</b>	<b>280</b>
3.1	Le modèle égalité des chances, le cas de la Macédoine	280
3.2	Le modèle de sécurité sociale de la Macédoine	282
3.3	Les remarques conclusives	284
<b>4.</b>	<b>Les acteurs principaux de la protection sociale</b>	<b>285</b>
4.1	L'Etat, les syndicats et les employeurs	285
4.2	Le conseil économique et social	287
4.2.1	La structure du Conseil économique et social	287
4.2.2	Les compétences du Conseil économique et social	288
4.2.3	Le système de retraite et les acteurs sociaux	289
4.3	Les remarques conclusives	291
<b>Chapitre 2 : La protection sociale et le système de retraite en Macédoine : état des lieux</b>		<b>292</b>
<b>1.</b>	<b>La situation avant l'an 2000</b>	<b>292</b>
<b>2.</b>	<b>Le rôle de la Banque mondiale relatif à la réforme de l'an 2000 et le regard critique de l'OIT</b>	<b>297</b>
<b>3.</b>	<b>La réforme du système de retraite en particulier</b>	<b>300</b>
3.1	Les généralités	300
3.1.1	Les raisons de la réforme du système de retraite	300
3.1.2	La base de la réforme du système de retraite	302
3.1.3	Les avantages attendus de la réforme	304
3.2	L'introduction d'un système à trois piliers	306
3.3	L'architecture du système de retraite à trois piliers	307
3.3.1	Le premier pilier	307
3.3.1.1	Le champ d'application personnel	308
3.3.1.2	Le champ d'application matériel	310
3.3.1.3	Les prestations	313
3.3.2	Le deuxième pilier	315
3.3.3	Le troisième pilier	318
<b>4.</b>	<b>L'organisation administrative, financière et contentieuse</b>	<b>320</b>
4.1	L'organisation administrative	320
4.2	Les organes d'administration du FPIOM	321
4.3	Les organes d'administration de la Centrale du FPIOM	322
4.4	L'organisation financière	324

4.5	L'organisation contentieuse	325
5.	<b>Le bilan intermédiaire</b>	<b>327</b>

### Quatrième partie

#### La sécurité sociale en Macédoine : grandes questions internationales et européennes

<b>Chapitre 1 : La position de la sécurité sociale macédonienne dans l'ordre juridique international et européen</b>		<b>329</b>
1.	<b>Les généralités</b>	<b>329</b>
2.	<b>Le cadre normatif de référence en Macédoine</b>	<b>330</b>
3.	<b>Les textes normatifs du droit international et européen liant la Macédoine</b>	<b>331</b>
3.1	La nécessité de fixer un cadre de référence	331
3.2	Le respect des normes internationales	332
<b>Chapitre 2 : Les instruments internationaux : enseignements et pistes pour Macédoine</b>		<b>337</b>
1.	<b>Les instruments internationaux et européens utiles pour la Macédoine</b>	<b>337</b>
1.1	L'égalité de traitement relative aux travailleurs âgés	337
1.2	L'intégration des personnes âgées et le choix du lieu de vie	339
<b>Chapitre 3 : La sécurité sociale de la Macédoine face au droit de l'UE</b>		<b>342</b>
1.	<b>Les généralités</b>	<b>342</b>
1.1	L'agenda social et les acquis communautaires	343
1.2	Les lois supranationales	350
2.	<b>Le rapprochement législatif entre la Macédoine et l'UE</b>	<b>352</b>
2.1	Les généralités	352
2.2	L'Accord de stabilité et d'association (ASA)	352
2.3	L'apport de l'ASA pour la coordination de la sécurité sociale	353
3.	<b>Les sources de l'UE pour la coordination liant la Macédoine</b>	<b>355</b>
3.1	Les sources de la coordination	355
3.2	Les champs d'application de la décision 2010/701/UE	356
3.2.1	Le champ d'application personnel	356
3.2.2	Le champ d'application matériel	357
4.	<b>Les grands principes de coordination</b>	<b>358</b>
4.1	Le principe de désignation du droit applicable	358
4.2	Le principe d'égalité de traitement	359
4.3	Le principe de totalisation	359
4.4	Le principe d'exportation : levée des clauses de nationalité et résidence	360
4.5	Le principe de coopération administrative	361
5.	<b>Les remarques conclusives</b>	<b>362</b>

## **Conclusion générale détaillée**

<b>1. La sécurité sociale et la retraite</b>	<b>365</b>
<b>2. Le droit international et européen de la sécurité sociale</b>	<b>368</b>
<b>3. Les contributions de l'ONU, de l'OIT, du CdE et de l'UE à la question de la fixation de l'âge de la retraite</b>	<b>369</b>
<b>4. La réforme du système de retraite en Macédoine</b>	<b>372</b>
<b>5. Le système de retraite à trois piliers en Macédoine</b>	<b>374</b>
<b>6. La suite de l'orientation à donner à la sécurité sociale et au système de retraite de Macédoine</b>	<b>376</b>
<b>7. La nécessité pour la Macédoine d'appréhender le droit International et européen</b>	<b>378</b>

## **Table des annexes : tableaux des ratifications**

### **Annexe 1**

**Position de la Macédoine : textes constitutifs** 380

#### **Tableau 1**

Textes constitutifs : ONU, OIT, CdE et UE 380

### **Annexe 2**

**Position de la Macédoine : instruments internationaux** 381

#### **Tableau 1**

Instruments de l'Organisation des Nations Unies (ONU) 381

#### **Tableau 2**

Instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) 382

#### **Tableau 3**

Instruments du Conseil de l'Europe (CdE) 383

#### **Tableau 4**

Instruments de l'Union européenne (UE) 384